



Le 15-03-2022

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Le Collège communal convoque le Conseil communal pour la *première* fois à la séance qui aura lieu le
24 mars 2022 à 20heures, à la Maison communale d'ESNEUX.

ORDRE DU JOUR

SÉANCE PUBLIQUE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. INTRADEL - Désignation d'un délégué en remplacement de Monsieur MARTIN Léon.
2. Inondations de juillet 2021 - Convention Guichet unique bis - crédits budgétaires

EAUX ET FORÊTS

3. Travaux bénéficiant du régime forestier - Exercice 2022 - Marché conjoint (convention et CSC)

URBANISME

4. Demande de création d'une voirie communale afin de permettre l'urbanisation d'une parcelle actuellement occupée par un espace boisé - rue du Grand Pré

AFFAIRES SOCIALES

5. Modification du projet définitif du Plan de Cohésion Sociale 2020-2025 et approbation des rapports d'activités et financier - Année 2021
6. Convention de partenariat du Plan de Cohésion Sociale avec l'Association Interrégional de Guidance et de Santé (AIGS) - Année 2022

ENERGIE

7. Révision du règlement prime communale favorisant l'isolation des bâtiments en rénovation avec l'intégration d'un audit logement
8. Approbation du Plan d'Actions pour l'Energie Durable et le Climat

ACCUEIL TEMPS LIBRE

9. Désignation de Madame Nathalie RENOTTE, membre du Conseil communal en tant que suppléante à la Présidence de la CCA

ASSURANCES

10. Fourniture et remplacement d'un abribus de type S21 vitré (route de Liège face au garage ENCLIN), par l'intermédiaire de l'OTW (suite à un accident de roulage avec intervention de l'assureur)

FINANCES

11. Prolongation de locations de véhicules en 2022 suite aux inondations de juillet 2021 - marché automobile saturé - Dépassements de crédits : proposition de recourir à l'article 1311-5 du CDLD

CULTES

12. Fabrique d'église Saint-Léger de Tilff - Compte pour 2021
13. Fabrique d'église Saint-Hubert d'Esneux - Compte pour 2021
14. Fabrique d'église Saint-Léonard de Hony - Compte pour 2021
15. Fabrique d'église Saint-Pierre de Méry - Compte 2021

MARCHÉS PUBLICS

16. Marché de services : « Audit et optimalisation des charges patronales » - 3P 2034 - Approbation des conditions et du mode de passation - SD
17. Acquisition d'un véhicule d'occasion pour le service de la logistique - 3P 2041 - Approbation des conditions et du mode de passation
18. Acquisition d'un véhicule d'occasion pour le service de la voirie - 3P 2043 - Approbation des conditions et du mode de passation
19. Acquisition d'un véhicule pour le service des espaces verts/propreté - 3P 2040 - Approbation des conditions et du mode de passation
20. Acquisition d'un véhicule pour le service propreté (cantonniers Centre de Tilff & Hameaux) - 3P 2045 - Approbation des conditions et du mode de passation
21. Acquisition d'un véhicule pour les services maçonnerie/bâtiments/voiries - 3P 2044 - Approbation des conditions et du mode de passation

22. Crèche « Les Marmousets » - Remise en état suite à surtension RESA 2020 et aux inondations de juillet 2021 - 3P 2038 - Approbation des conditions et du mode de passation du marché
23. Zone du Gobry - Elaboration des études et direction des travaux de création de zone(s) d'immersion temporaire - 3P 2037 - Approbation des conditions et du mode de passation du marché
24. Acquisition d'un véhicule d'occasion pour l'atelier communal (3P-2019) - PRISE D'ACTE ET ADMISSION DE LA DEPENSE
25. Service TRAVAUX - Paiement de deux factures relatives à la location de WC mobiles durant la période post-inondations (Société WC LOC) et à la prise en charge de déchets dangereux post-inondations (société RENEWI) - Prise d'acte et admission de la dépense
26. Acquisition d'un véhicule d'occasion pour le service des espaces verts (Camionnette plateau basculante avec coffre) via site internet - 3P 2008 - PRISE D'ACTE ET ADMISSION DE LA DEPENSE
27. Accord-cadre - Location de camion ou tracteur de déneigement - 3P 1957 - Prise d'acte et admission de la dépense

SÉANCE HUIS-CLOS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Agence locale pour l'Emploi - démission d'une déléguée
2. Agence Locale pour l'Emploi - désignation d'un délégué et d'un administrateur (remplacement)

PERSONNEL

3. Mise en disponibilité pour maladie d'un ouvrier qualifié D2 statutaire

LOGEMENT

4. Inondations juillet 2021 - Location d'un bien immeuble pour les sinistrés - Convention de bail - Appartement meublé à Ougrée - Prise d'acte et admission de la dépense
5. Inondations juillet 2021 - Location d'un bien immeuble pour les sinistrés - Convention de bail - Appartement meublé à TILFF - Prise d'acte et admission de la dépense
6. Inondations juillet 2021 - Location d'un bien immeuble pour les sinistrés - Convention de bail - Chalet meublé à ESNEUX - Prise d'acte et admission de la dépense
7. Inondations juillet 2021 - Location d'un bien immeuble pour les sinistrés - Convention de bail - Maison meublée à ESNEUX - Prise d'acte et admission de la dépense

ENSEIGNEMENT

8. Ratification de l'autorisation d'une interruption de carrière complète dans le cadre du congé parental : C.A.
9. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle à Esneux (21p) : J.N.
10. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle à Esneux (26p) : J.N.
11. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire dans les écoles d'Esneux et de Tilff (12p) - MM
12. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire à Esneux (12p) : L.S.
13. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle à Tilff (25p) : E.CB
14. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle à Tilff (26p) : CS

Le Directeur général,
Stefan KAZMIERCZAK



La Bourgmestre,
Laura IKER

CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION

Article L1122-15 : Le Bourgmestre, ou celui qui le remplace, préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

Article L1122-17 : Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article 87 et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième fois que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Article L1122-26 : Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la proposition est rejetée.

Article L1122-27 : Sans préjudice de l'alinéa 4, les membres du conseil votent à haute voix.

Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir un mode de scrutin équivalent au vote à haute voix. Sont considérés comme tels, le vote nominatif exprimé mécaniquement et le vote par assis et levé ou à main levée.

Nonobstant les dispositions du règlement d'ordre intérieur, le vote se fait à haute voix chaque fois qu'un tiers des membres présents le demandent.

Seules les présentations de candidats, les nominations aux emplois, les mises en disponibilité, les suspensions préventives dans l'intérêt du service et les sanctions disciplinaires, font l'objet d'un scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages.

Lorsqu'il est membre du conseil, le président vote en dernier lieu. L'alinéa précédent n'est pas applicable aux scrutins secrets.

Article L1122-28 : En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet, le Président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix. En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.